



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

GE

1. Débitrice: **HANIMAX SA**, Rue de Saint-Jean 17, 1203 GENEVE
2. Déclaration de faillite: 29.11.2010
3. Suspension de faillite: 04.04.2011
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 02.05.2011
5. Avance de frais: CHF 4'000.00

**Indication:** La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Négoce de pétrole brut, produits pétroliers et dérivés, ainsi que prestation de services, notamment dans le domaine administratif, de la recherche, de la production du pétrole et produits dérivés, de leur transport, du financement d'opérations s'y rattachant ainsi que du 'hedging' à savoir toutes activités de consultant concernant tous produits pharmaceutiques et tout ce qui se rapporte à la santé; recherche, développement scientifique, technique et commercial, fabrication, etc. ayant son siège social à la rue de Saint-Jean 17 à 1203 Genève.

Pour tout renseignement :  
Groupe n°3 022/388.89.03  
2010 001579 R / OFA3

Office des faillites  
1227 Carouge GE

00623283

